

22 janvier 2021

( \_Communiqué\_de\_presse\_ )\_\_\_\_))\_\_\_\_( \_Université\_de\_Strasbourg\_ )

## **COVID-19 : point sur les possibilités de reprise et les mesures d'accompagnement**

De nouvelles dispositions ont été annoncées par le gouvernement, elles viennent renforcer les précédents dispositifs mis en place par l'université.

( \_Contact\_presse\_ )

**Université de Strasbourg**

Alexandre Tatay

Attaché de presse

Mobile : +33.6 80 52 01 82

tatay@unistra.fr

www.unistra.fr

**Les nouvelles dispositions s'ajoutent aux possibilités déjà en place d'organiser des TD en présentiel, et d'accueillir les étudiants les plus fragiles par groupes de 10 personnes. Parallèlement, le dispositif des étudiants tuteurs « Répare », pour rattachage des étudiants par les étudiants, se déploie également à l'université.**

**Un retour en présentiel pour certains étudiants de L1 pour renforcer les précédentes mesures**

Le décret du 15 janvier 2021 permet un retour partiel en présentiel des étudiants de 1<sup>er</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle d'études supérieures (L1 et DUT1) pour les Travaux pratiques (TP) et les travaux dirigés (TD). Ce retour partiel à partir du 25 janvier se fera en demi-jauge, ce qui signifie l'utilisation, au maximum, d'une place sur deux dans les salles. Par conséquent, si la salle le permet, un groupe entier pourra venir en cours.

Les étudiants concernés sont invités à se renseigner auprès de leur composante pour connaître le dispositif qui y est mis en place.

La reprise des enseignements présentiels par groupe de dix maximum (circulaire du 20 janvier), s'organise également dans les composantes. Elle concerne les étudiants les plus fragiles qui présentent un risque de décrochage élevé. Les premières années, mais aussi les étudiants en situation de handicap, internationaux, en précarité numérique et psychologique, sont ciblés comme prioritaires pour un retour en présentiel.

Le dispositif des étudiants tuteurs se déploie également à l'université. Ce dispositif « Répare », pour rattachage des étudiants par les étudiants a pour ambition d'apporter une aide de premier niveau, sous forme d'échange et d'orientation vers les services adéquats, mais aussi, de façon plus poussée, un accompagnement pédagogique. Ce dispositif permet de plus de pallier, grâce à ces emplois rémunérés, les difficultés économiques auxquelles font face un nombre croissant d'étudiants.

Là aussi, les étudiants concernés sont invités à se renseigner auprès de leur composante pour obtenir l'ensemble des modalités de ces différents dispositifs.

## **Des règles sanitaires scrupuleusement respectées**

Dans tous les cas, les règles sanitaires seront scrupuleusement respectées, en ce qui concerne le port du masque (obligatoire et permanent), l'aération pour les salles sans renouvellement d'air (au moins 10 minutes toutes les trois heures quelle que soit la température extérieure), la différence entre sens d'entrée et de sortie, le lavage régulier des mains... De plus, les étudiants seront, dans la mesure du possible, accueillis par demi-journée, soit le matin soit l'après-midi, ceci afin de limiter toute contamination lors des repas.

## **Une aide psychologique renforcée**

Depuis mars dernier, les étudiants ont la possibilité de prendre rendez-vous avec un médecin du SSU (Service de santé universitaire) directement via l'application Doctolib. Alors qu'il y avait un demi-poste de psychologue avant le confinement, depuis novembre, il y en a un poste et demi. Un nouveau recrutement devrait intervenir prochainement.

L'Université a également renforcé le dispositif des ambassadeurs avec 18 étudiants relais campus et 15 étudiants relais cité U, qui sont des interlocuteurs formés de 1<sup>er</sup> niveau auxquels les étudiants peuvent s'adresser.

Du côté des personnels, il existe aussi un service de santé au travail. Le personnel et le dispositif ont été renforcés depuis le début de la crise sanitaire. Si besoin, un psychologue est également mis à disposition.

## **Les annonces du président de la République**

Jeudi 21 janvier, lors d'un déplacement à l'université Paris Saclay, le président de la République a annoncé de nouvelles mesures en direction des étudiants :

- La mise en place d'un « chèque-psy »
- Deux repas à 1 euro pour tous les étudiants dans les Crous (y compris « aux non boursiers et aux étudiants internationaux, qui sont très isolés pendant le temps de la crise »)
- Le retour au moins une journée par semaine pour tous les étudiants

Nous attendons actuellement les dates et modalités d'application des dernières mesures annoncées.